

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel salarié (et/ou mandataires sociaux)

UV GERMI

Société Anonyme
au capital de 386.286,90 €
ZAC de la Nau
19240 Saint-Viance

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont – CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel salarié (et/ou mandataires sociaux)

Société UV GERMI

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021 10^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés du groupement d'intérêt économique dont votre société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 38 mois la compétence d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération s'inscrit

dans le cadre de la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Bonte', with a horizontal line extending to the right.

Christophe Bonte